

Communiqué de presse :

Mineurs Non Accompagnés : désinformation et xénophobie

Les mineurs non accompagnés (MNA) font l'objet de désinformations constantes et de campagnes de dénigrement xénophobes. Droite extrême et extrême droite convergent pour alimenter les peurs et empêcher l'intégration de jeunes exilés.

Le député Éric Ciotti, dans deux courriers successifs adressés au ministre de l'intérieur demande des renforts de gendarmerie à la frontière franco-italienne pour éviter « qu'un raz-de-marée migratoire ne s'abatte sur notre pays » et, plus précisément, pour contrôler l'arrivée de jeunes déclarant être mineurs isolés. La députée RN Alexandra Masson, elle, s'oppose à « un nouveau Calais à Menton » à la suite de la réquisition d'un gymnase pour y accueillir les jeunes exilés. Philippe Vardon, conseiller municipal et métropolitain niçois organise un rassemblement samedi 22 avril à 15h devant ledit gymnase.

Rappelons que l'entrée d'un mineur non accompagné en France n'est pas une entrée irrégulière ni illégale. Tout mineur sans parent ni tuteur légal a droit à la protection de l'enfance jusqu'à sa majorité et c'est l'honneur du modèle social français que de les protéger.

Rappelons que la multiplication des forces de l'ordre à la frontière ne changera en rien car ce n'est pas aux forces de l'ordre de juger de l'âge d'un jeune se déclarant mineur. C'est l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), service du Département 06, qui évalue l'isolement et la minorité des jeunes se déclarant mineurs. Refouler un jeune à la frontière sans évaluation sociale préalable est illégal et c'est une négation de la présomption de minorité.

Rappelons que l'ouverture de structures temporaires est nécessaire à court terme si des arrivées plus importantes sont avérées mais qu'il est indispensable de créer des structures d'accueil pérennes supplémentaires dans les Alpes-Maritimes. Le Département 06 a un dispositif de prise en charge des MNA largement carencé avec des foyers et des éducateurs diplômés en nombre très insuffisant. Les défauts de soins, de prise en charge psychologique, d'accès à l'éducation et à la formation professionnelle et d'accompagnement dans les démarches administratives sont récurrents.

A la recherche de chiffres alarmistes, le député Ciotti annonce des données invérifiables et contradictoires, parlant tantôt de jeunes reconnus mineurs après évaluation, tantôt de « prétendus mineurs » qui ont franchi la frontière. Quand un jeune essaie de passer à cinq reprises avant d'y parvenir, Éric Ciotti compte cinq personnes au lieu d'une ! L'extrême droite reprend ses chiffres et réclame une politique xénophobe similaire à celle de Giorgia Meloni en Italie.

Nous dénonçons fermement ces procédés de désinformation et ces appels à la haine. Nous demandons au Préfet des Alpes-Maritimes et au Président du Département 06 de divulguer, en toute transparence, les véritables chiffres dont ils disposent concernant les MNA :

- Nombre de jeunes déclarant être mineurs mis à l'abri par l'ASE, par an depuis 5 ans
- Nombre de jeunes reconnus mineurs après évaluation, par an depuis 5 ans
- Nombre de jeunes placés dans les Alpes-Maritimes et nombre de jeunes envoyés dans d'autres départements, par an depuis 5 ans
- Coût moyen de la prise en charge d'un MNA dans les Alpes-Maritimes et comparaison avec le coût moyen annuel en France, par an depuis 5 ans
- Nombre de jeunes placés ayant obtenu un diplôme et validé leur formation, par an depuis 5 ans

Nous demandons une refonte complète de la prise en charge des MNA dans les Alpes-Maritimes pour que cessent les entraves à la reconnaissance de leurs droits et que leur soient garantis un accueil digne et une prise en charge adaptée à leurs besoins.

Signataires : la Cimade 06, Habitat et citoyenneté, la LDH 06, le MRAP, le Réseau Education Sans Frontière 06, Roya citoyenne, le SNPES-PJJ/FSU, le Syndicat des Avocats de France, la section de Nice du Syndicat de la Magistrature, Tous citoyens !